



# Lettre d'information

## AAPPMA d'Aiguebelette

Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

### Actualités de l'AAPPMA

- **Aménagements Championnats du Monde d'Aviron 2015**

## **ENQUETE PUBLIQUE**

### **Rappel des faits :**

En juin dernier, les "autorités publiques" (Conseil Départemental) ont perdu les procès intentés par le collectif de défenseurs du lac au Tribunal Administratif.

Les permis de construire et autres autorisations ont été invalidés par les juges reconnaissant que le nouveau dispositif d'aviron a été réalisé illégalement.

Ainsi, une deuxième enquête publique a démarré jusqu'au 20 mai prochain.

### **Nous vous invitons à aller déposer votre avis.**

Vous pouvez déposer votre avis soit en vous rendant aux permanences dans les lieux listés :

- |  |  |
|--|--|
| - CCLA à la Maison du lac                  | Lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h<br>Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h (seul le 15 mai, fermé)                             |
| - Mairie de Novalaise                      | Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de 9h30 à 12h<br>Jeudi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h<br>Samedi de 9h à 11h30 (sauf le 25 avril et le 9 Mai) |
| - Mairie de Nances<br>mai)                 | Mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h (sauf le 2 et 9  |
| - Mairie d'Aiguebelette le lac<br>à 17h30) | Mardi et vendredi de 13h30 à 17h30 (sauf le 21 avril de 15h30<br>Jeudi de 8h à 12h.  |
| - Mairie de Saint Alban de Montbel         | Lundi de 10h à 12h<br>Mardi de 17h à 19h.<br>Jeudi et vendredi de 16h à 18h (sauf le 15 Mai)   |
| - Mairie de Lépin le lac                   | Lundi de 9h à 16h<br>Mardi de 13h30 à 17h30<br>Jeudi de 14h à 16h  |

**mais aussi directement sur internet via le lien suivant :**

<http://www.savoie.fr/6856-enquete-publique-aiguebelette-2015.htm>

et cliquez sur le lien [Formulaire de Contact](#)

## **Pourquoi il est important que le maximum de pêcheurs participe à cette enquête ?**

- **Parceque sans démantèlement, le bassin sera maintenu** avec toute les entraves à la pêche que cela implique (traversée impossible sur près de 1km, pêche à la traine impossible, pratique de la pêche d'une manière générale très compromise, fermeture de poste de pêche de la carpe...)
- **Parceque ce bassin a déjà créé des dégradations** sur le milieu aquatique et son maintien en créera d'autres.
- **Parceque le nouveau bassin déséquilibre durablement l'équilibre des usages.** Le bassin favorise la pratique de l'aviron au lac au détriment des autres usagers. Nous n'avons aucune garantie contractuelle que ce bassin ne sera pas monté une grande partie de l'année.
- **Parcequ'une étude d'impact ne se fait pas après des travaux !** Le Conseil Départemental tente une régularisation forcée de ce projet.
- **Parceque la base d'aviron est utilisé comme lieu de déposition** et ce, pendant la régata de Savoie (présence de nombreux sportifs). Nous nous interrogeons sur l'indépendance du choix de ce lieu.

**Vous pouvez consulter notre analyse de l'étude d'impact pour vous donner une idée de votre déposition :**

<https://sites.google.com/site/colaig2015/le-probleme/enquete-publique-2015>

**Il est primordiale de beaucoup de pêcheurs participent à cette enquête publique afin que la pratique de la pêche et le milieu aquatique soit pris en considération ! C'est très important !**

- **Club de Pêche**

Après une première séance qui fut une réussite, la deuxième séance du Club de Pêche aura lieu :

**Vendredi 29 avril à partir de 17h  
Siège d'AAPPMA (place de la gare, Lépin le lac)**

Le club pêche accueille toutes les personnes intéressées par la pêche, pratiquants ou non-pratiquants qui souhaitent échanger des techniques de pêche, se former, transmettre conseils et astuces pour mieux réussir sa pêche au lac.

**Le Club de Pêche se déroule tous les derniers Vendredi de chaque mois de 17h00 à 19h00.**

Contact : [club.pêche@aappma-aiguebelette.org](mailto:club.pêche@aappma-aiguebelette.org)